

La profession de sage-femme traverse actuellement une période de crise sans précédent.

Au premier janvier 2021, on comptait 23 397 sages-femmes en activité en France, un chiffre en augmentation d'en moyenne 3% par an depuis 2012. Cependant, la situation actuelle des hôpitaux ne cesse de se dégrader. En vingt ans, le nombre de maternités a chuté en passant de 800 en 1996, à 500 en 2016 soit une chute de 40%, responsable de l'apparition de "déserts obstétricaux". En effet, ce sont 167 000 françaises en âge de procréer qui habitent aujourd'hui dans un "désert obstétrical", c'est-à-dire qu'il n'y a ni sage-femme, ni maternité à moins de 45 minutes de leur domicile.

Et si les sages-femmes manquent sur le territoire, c'est également le cas au sein des établissements hospitaliers qui, depuis quelques années, ont vu leurs effectifs diminuer. Une enquête en cours de l'ONSSF estime qu'actuellement, environ 780 postes de sages-femmes sont vacants en France, et que près d'1 maternité sur 5 présente plus de 10 postes à pourvoir (nous attendons les résultats définitifs).

Cette situation, en plus de mettre en danger la sécurité des patientes, témoigne d'un réel manque d'attractivité de la profession de sage-femme. Malgré que l'on observe une migration de nombreux·ses sages-femmes hospitalier·e·s vers l'exercice libéral (représentant 23% des sages-femmes en activité en 2021), nombre de régions restent sous-dotées, tant en sages-femmes libéraux·les qu'hospitalier·e·s, ce qui limite la qualité de la prise en charge des patientes sur le territoire français.

De plus, nous avons mené une enquête auprès des étudiant·e·s sages-femmes en 4ème année et en 5ème année pour connaître leurs projets professionnels. Il en est ressorti que seulement 53,91% pensaient à exercer uniquement à l'hôpital et la raison principale est le manque d'effectif qui entraîne une mauvaise prise en charge des patientes.

Il nous paraît alors important de réaliser un état des lieux sur la profession actuelle de sage-femme, en partant de la formation initiale et en abordant les différents modes d'exercice qui sont de plus en plus diversifiés. L'objectif de cette contribution étant de proposer, point par point, des pistes d'améliorations et revendications portées par l'ensemble des organisations professionnelles et associations de sages-femmes pour améliorer l'attractivité de cette profession.

Emie Jourdain,

**Vice-présidente en charge
des affaires sociales et de la
défense des droits 2021-2022**